

(La motion de l'honorable M. MacKinnon, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR

MM.	MM.
Archibald	Jean
Argue	Johnston
Arsenault	Jutras
Ashby	Kirk
Baker	Knowles
Beaudoin	Kuhl
Beaudry	LaCroix
Belzile	Lafontaine
Benidickson	Langlois
Bentley	Lapointe
Bertrand (Laurier)	Laurendeau
Bertrand (Prescott)	Léger
Blackmore	Low
Blanchette	McCann
Bonnier	McCuaig
Bourget	McCubbin
Bowerman	McCulloch (Pictou)
Bradette	McCullough (Assini-
Bridges	boia)
Brown	McGarry
Bryce	McIlraith
Burton	MacInnis
Campbell	McKay
Caouette	MacKinnon
Chevrier	MacLean
Claxton	MacNaught
Cleaver	Maloney
Cloutier	Marquis
Côté (Matapédia-	Matthews (Brandon)
Matane)	Matthews (Kootenay-
Côté (Verdun)	Est)
Croll	Maybank
Cruickshank	Mayhew
Denis	Mitchell
Dion (Lac S.-Jean-	Mullins
Roberval)	Mutch
Dorion	Nicholson
Eudes	Parent
Fair	Picard
Farquhar	Probe
Fournier (Hull)	Quelch
Fournier (Maison-	Raymond (Wright)
neuve-Rosemont)	Reid
Gardiner	Richard (Ottawa-Est)
Gariépy	Rinfret
Gauthier (Nipissing)	St-Laurent
Gauthier (Portneuf)	Shaw
Gibson (Hamilton-	Sinclair (Vancouver-
Ouest)	Nord)
Gladstone	Sinnott
Golding	Smith (York-Nord)
Gour (Russell)	Stuart (Charlotte)
Gourd (Chapleau)	Strum, Mme
Grant	Townley-Smith
Hamel	Tremblay
Hansell	Viau
Harris (Grey-Bruce)	Warren
Hartt	Whitman
Herridge	Winkler
Hlynka	Winters
Isley	Wright
Isnor	Wylie
Jaenicke	Zaplitny.—119.

ONT VOTÉ CONTRE

MM.	MM.
Adamson	Charlton
Black (Yukon)	Church
Blair	Coyle
Boucher	Diefenbaker
Bradshaw	Drope

Fleming	McMaster
Fraser	MacNicol
Gibson (Comox-	Menary
Alberni)	Merritt
Graydon	Murphy
Green	Robinson (Bruce)
Harkness	Ross (St. Paul's)
Hatfield	Ross (Souris)
Henderson	Senn
Hodgson	Stanfield
Homuth	Stephenson
Jackman	Stirling
Kidd	Stokes
Lennard	Timmins
Lockhart	Tustin
Macdonnell (Muskoka-	White (Middlesex-
Ontario)	Est).—42.
McGregor	

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre formée en comité, sous la présidence de M. Macdonald (Brantford) passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1 (titre abrégé).

M. DIEFENBAKER: Je demande de nouveau au ministre s'il ne serait pas nécessaire de modifier l'article 4 de façon qu'il soit compatible avec les pouvoirs conférés par le nouvel article 17. Je ne veux pas répéter les arguments que j'ai déjà développés, mais je tiens à signaler au ministre cette lacune de l'article 4 qui définit les buts de la Corporation commerciale canadienne. Au risque de me répéter, je tiens à souligner ce qui suit,— je ne cite ici que les passages pertinents:

1) La Corporation est instituée pour les fins suivantes:

a) Aider à l'expansion du commerce entre le Canada et d'autres nations.

On aura beau se torturer l'esprit, jamais on ne pourra démontrer que l'article 17 est prévu dans cette disposition.

b) Aider des personnes au Canada

(i) à obtenir des marchandises et denrées en dehors du Canada; et

(ii) à placer des marchandises et denrées exportables du Canada.

L'article 17 ne trouve pas davantage sa place ici. On dira peut-être qu'il est prévu au paragraphe 2. Voyons ce qui en est:

2) La Corporation doit se conformer à toute directive générale ou particulière, donnée par le gouverneur en conseil ou le Ministre, en ce qui concerne la réalisation de ses objets.

Le ministre n'a le droit de confier à la corporation que les tâches prévues sous le titre "objet" inscrit comme note marginale. Voyons maintenant ce que dit l'article 5:

1) La Corporation peut accomplir toutes choses qui lui semblent utiles ou favorables à la réalisation des objets indiqués à l'article quatre de la présente loi.

Je soutiens donc qu'il faudra modifier cet article avant d'insérer l'article 17. En effet,